INSCRIPTIONS ÉCOLES MATERNELLES
RENTRÉE SEPTEMBRE 2026

INSCRIPTIONS MAIRIE DU 1er DÉC.25 au 9 FEV. 2026

Sont admis en Petite Section pour l'année scolaire 2026-2027,
les enfants nés en 2023 uniquement et domiciliés à Sénas.

PROCÉDURE

1/ **Télécharger le dossier de renseignements inscription via le site de la ville.**
Se rendre en mairie (Tél.: **04.90.57.79.09**) avec **un justificatif de domicile** pour l'inscription **+** le **dossier complété.**

Les documents suivants sont nécessaires à la constitution du dossier :

- Un justificatif de domicile
- 2 photos d'identité récentes de l'élève,
- La photocopie du livret de famille (parents et enfants),
- Le carnet de santé (avec les 11 vaccinations obligatoires),
- La carte d'identité des représentants légaux (photocopies),
- Une copie du jugement de divorce en cas de séparation des parents,
- Pour les élèves déjà scolarisés dans une autre école, le certificat de radiation.

2/ **Indiquer obligatoirement une adresse mail bien lisible.**

3/ Prévoir pour la rentrée de septembre une attestation d'assurance scolaire comportant les mentions « Responsabilité Civile et Individuelle Accident ».
A remettre au mois de septembre à l'enseignant(e) de votre enfant.

A partir du mois de MAI, vous serez informés de l'école d'affectation de votre enfant, qui se fera en commission d'affectation, selon les critères **de répartition d'effectifs et géographique, dans l'une ou l'autre école maternelle de la commune.**
(Classes maternelles de l'école primaire Jean Moulin 2 ou École maternelle Marcel Pagnol),

Dès lors que vous serez informés de l'affectation, vous aurez la possibilité de prendre rendez-vous dans l'une ou l'autre école pour finaliser l'admission.

INFORMATION MAIRIE :
Pensez à constituer votre dossier d'inscription (à renouveler chaque année) périscolaire, restauration scolaire et ALSH pour l'année 2026 / 2027

Académie de AIX-MARSEILLE / Services départementaux de l'éducation nationale DES BOUCHES-DU-RHONE

École : MATERNELLE
Commune : SENAS

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2025 / 2026 **Niveau :** _____ **Classe :** _____

ÉLÈVE

Nom de famille : _____ Nom d'usage : _____ **Sexe : F☐ M☐**

Prénom(s) : _____ / _____ / _____

Né(e) le : ____ / ____ / _____ Lieu de naissance (commune et département) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

RESPONSABLES

Mère/Père/Tuteur *(rayer les mentions inutiles)* **Nom de famille :** _____
Nom d'usage : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____
Profession : _____
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves ☐

Mère/Père/Tuteur *(rayer les mentions inutiles)* **Nom de famille :** _____
Nom d'usage : _____ **Prénom :** _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____
Profession : _____
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves ☐

Autre responsable (personne qui a la charge effective de l'enfant)
Lien avec l'enfant : _____ **Nom de famille :** _____
Frère/Sœur/Grand-père/Grand-mère/Oncle/Tante/Autres (à préciser) ou personne morale
Nom d'usage : _____ **Prénom :** _____
Organisme : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____ Tél. travail : _____
Courriel : _____
J'accepte de communiquer mon adresse (postale et courriel) aux associations de parents d'élèves ☐

Nous ne souhaitons pas que notre enfant soit photographié(e) ou filmé(e) pendant les activités scolaires ☐

SERVICES PÉRISCOLAIRES

Garderie matin :	Oui☐	Non☐	Garderie soir :	Oui☐	Non☐
Études surveillées :	Oui☐	Non☐	Restaurant scolaire :	Oui☐	Non☐
Transport scolaire :	Oui☐	Non☐			

PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE L'ENFANT A LA SORTIE

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : _____ ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

NOM : _____ Prénom : ☐ A appeler en cas d'urgence

Lien avec l'enfant : _____ ☐ Autorisé à prendre l'enfant

Adresse : _____

Code postal : _____ Commune : _____

Téléphone domicile : _____ Téléphone portable : _____

Téléphone travail : _____

Date : **Signature des représentants légaux :**

Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur d'école dans le logiciel de l'Education nationale, « Base Elèves 1er degré ». Le maire de la commune est également destinataire de ces données, dans le cadre de ses compétences légales en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire.

Le droit d'accès et de rectification des personnes aux données les concernant s'exerce auprès du directeur d'école, de l'IEN de circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale dans les conditions définies par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004.

NOTICE D'INFORMATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

(jointe à la fiche de renseignements)

Les données renseignées sur la fiche de renseignements seront prises en compte dans l'application informatique de l'éducation nationale « Base Elèves 1er degré » prévue par l'arrêté du 20 octobre 2008 qui a été publié au Journal officiel du 1er novembre 2008.

Cette application informatique a été déclarée à la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le 24 décembre 2004 par le ministère de l'éducation nationale.

Les finalités de l'application « Base Elèves 1er degré » sont les suivantes :

- Assurer la gestion des élèves des écoles maternelles, élémentaires et primaires : inscription, admission, radiation, répartition dans les classes, changement de niveau et de cycle en fin d'année scolaire ;
- Etablir le suivi des effectifs d'élèves dans l'ensemble des écoles.

La fiche de renseignements qui vous est proposée comporte des informations utiles au directeur de l'école dans laquelle votre enfant est scolarisé.

Le maire de la commune est également destinataire des données, dans le cadre de ses compétences en matière d'inscription scolaire et de contrôle de l'obligation scolaire, prévues aux articles R.131-3 et R.131-4 du code de l'éducation.

Certaines de ces informations ont un caractère facultatif :

- Nom d'usage de l'élève et de ses responsables légaux ;
- Adresse des responsables de l'élève ;
- Téléphone et courriel des responsables de l'élève ;
- Coordonnées des personnes à appeler en cas d'urgence ou autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ;
- Informations sur les services périscolaires ;
- Assurance responsabilité civile et individuelle accident ;
- Autorisation des responsables (pour communication des adresses aux associations de parents d'élèves et pour photographie).

Les droits d'accès et de rectification des parents ou des responsables légaux des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services de l'éducation nationale.

Pour le recteur et par délégation,
le directeur académique des services de l'éducation nationale du département DES BOUCHES-DU-RHONE

FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS

Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

Nom de l'établissement : MATERNELLE SENAS 13560
Année scolaire : |_|_|_|_| / |_|_|_|_|

Élève :

Nom : .....
Prénom : .....
Classe : .....
Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|

Nom et adresse des parents ou du représentant légal : .....
.....
.....
.....
.....

N° et adresse du centre de sécurité sociale / n° de sécurité sociale du parent couvrant l'enfant...
.....
.....
.....

N° et adresse de l'assurance scolaire : .....
.....
.....
.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile : |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_|

2. N° du travail du père : |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_|
Poste : .....

3. N° du travail de la mère : |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_|
Poste : .....

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
|_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_| / |_|_|

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Retrouvez ce document sur http://eduscol.education.fr/direction-ecole
© Direction générale de l'enseignement scolaire - MENESR - avril 2007

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

|_|_| /|_|_| /|_|_|_|_|
(Pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières :

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre ...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Coordonnées du médecin traitant :

Nom : .....

Adresse : .....
.....
.....
.....
.....
.....

N° de téléphone : |_|_| /|_|_| /|_|_| /|_|_| /|_|_|

© Direction générale de l'enseignement scolaire - MENESR - avril 2007

Liste des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à l'école.

Les enfants de Maternelle ne peuvent quitter l'école non accompagnés.

Seules les personnes inscrites sur cette liste pourront venir chercher votre enfant à l'école. **Elles devront être munies d'une pièce d'identité.**

Vous pouvez modifier cette liste tout au long de l'année, avec un courrier adressé à l'enseignant ET à la directrice.

Je soussigné (e) ..... autorise les

personnes suivantes à venir chercher mon enfant .....

scolarisé en classe ..... à l'école maternelle .....

NOM	PRENOM	TELEPHONE

Date : ..... / ..... / 2025

Signature :

Autorisation de prise de vue
Ecole Maternelle Marcel PAGNOL ou Jean Moulin 2 / Sénas

La loi nous fait obligation d'avoir votre autorisation écrite pour l'utilisation et le droit à l'image de votre enfant : vous pouvez l'annuler à tout moment à votre convenance.

Extrait de la charte académique

L'article 9 du code civil stipule :
Chacun a droit au respect de sa vie privée.
[...] Toute personne peut interdire la reproduction de ses traits [...]
[...] C'est à celui qui reproduit l'image d'apporter la preuve de l'autorisation [...]
S'agissant de mineurs, ce droit à l'image, mais aussi de façon plus générale, au respect de sa personne, est d'application stricte.
En conséquence, **aucune photo d'élèves reconnaissables ne pourra être publiée sur le Web sans une autorisation écrite des parents** (ou tuteurs, responsables, ...) indiquant précisément dans quel contexte pédagogique se situe cette photo.
Les œuvres des élèves ne doivent en aucun cas faire état du nom de famille de l'auteur.
Seul est autorisé le prénom.

Afin de mener à bien nos projets de classe, merci de compléter et nous retourner cette autorisation.

Madame, Monsieur ....., responsables légaux de l'élève ..... scolarisé en classe .....

☐ autorise(nt) les enseignants de l'école maternelle de Sénas à utiliser dans le **cadre pédagogique** (cahier de vie, affichage dans les couloirs et dans la classe, carte de présence, journal de classe...) des photos de leur enfant prises au cours des activités scolaires (à l'école ou lors des sorties pédagogiques ...), pour l'année en cours.

☐ autorise(nt) la publication des photos et vidéos de leur enfant prises au cours des activités et événements scolaires (dont carnaval, fête, sorties, rentrée scolaire, activités sportives,...) dans la **presse** (bulletin municipal ou sur le site internet de la mairie de Sénas, autre presse) pour l'année en cours.

☐ refuse(nt) toute utilisation des photos de leur enfant.

☐ Autorise(nt) notre enfant à participer à la traditionnelle **photo de classe** (en groupe ou individuelle en situation de travail) prise par un photographe agrée par la directrice de l'école.

Fait à ..SENAS , le.....2025

Signatures des représentants légaux :